



Mauvaise foi des locataires

Par Yza29

Bonjour,

Nous sommes agriculteurs et habitons sur un corps de ferme. Nous habitons la maison principale. À côté, il y a une petite maison occupée par une personne seule et un peu plus loin, une longère qui peut accueillir un couple. Ces deux habitations sont louées à l'année. Devant, il y a un grand hangar que nous utilisons puisque la ferme est située à proximité.

Les deux maisons louées ont leur petit jardin, mais tous les locataires ont opté pour que nous entretenions les jardins, ce qui leur simplifie les choses. Ils n'ont pas besoin de tondeuse ou d'outils pour tailler les arbustes, nous nous en occupons. Nous intervenons selon les besoins.

La longère a été louée en avril à un couple qui nous reproche maintenant de les surveiller, de les harceler. En venant s'installer, ils savaient que nous habitons là. Nous sommes voisins. Forcément, lorsque nous sortons du hangar, nous pouvons les voir, mais sans plus.

Non seulement ils nous accusent, mais en plus, ils ont des comportements fautifs. Ils se sont introduits dans le hangar pour entreposer des effets personnels sans nous le demander, ils ont construit une volière dont la superficie et dimensions auraient dû être préalablement déclarées en mairie, ils hébergent depuis trois mois une dizaine de personnes alors que l'équipement sanitaire, l'installation d'alimentation en eau et l'installation d'évacuation des eaux usées ne sont pas adaptées pour autant de gens. Ils règlent aussi partiellement le loyer et nous devons constamment les relancer pour obtenir la totalité.

Récemment, ils nous ont dit qu'ils cherchaient un autre logement puisque nous ne cessons de les critiquer et qu'ils ne sont pas tranquilles chez eux. Ils disent que nous sommes toujours chez eux alors que ce sont eux qui viennent toquer à notre fenêtre régulièrement pour un oui ou pour un non. Dernièrement, monsieur m'a envoyé un mail disant qu'il allait porter plainte contre moi pour voyeurisme puisque j'ai tondu la pelouse un vendredi après-midi alors qu'il faisait de la musculation dans l'abri de jardin. Il est aussi venu toquer pour que nous réglions le plombier puisque la toilette était bouchée et cette intervention fait partie des réparations locatives à sa charge.

Ils font preuve de mauvaise foi et ça devient usant. Cela fait à peine six mois qu'ils sont là. Pourrions-nous invoquer l'abus de jouissance même s'ils ont annoncé leur prochain départ?

Merci de votre attention!